

La part des personnes en emploi à 59 ans augmente de plus de 25 points entre les générations nées en 1942 et en 1958. *A contrario*, celle des individus absents du marché du travail ou au chômage à cet âge diminue entre ces générations. En moyenne, lorsqu'ils sont partis à la retraite, les assurés nés en 1950 ont changé deux fois de situation vis-à-vis du marché du travail entre 50 et 67 ans (y compris leur passage à la retraite). Passer directement de l'emploi à la retraite est la situation la plus courante : près de sept nouveaux retraités sur dix sont dans ce cas. Après 50 ans, quatre personnes sur dix connaissent toutefois au moins une année où leur situation principale est le non-emploi.

De plus en plus de personnes en emploi à 59 ans

Au fil des générations, les situations principales sur le marché du travail à 59 ans ont beaucoup évolué (*encadré 1 et graphique 1*). Parmi les générations nées entre 1942 et 1958¹, de plus en plus de personnes occupent un emploi à l'âge de 59 ans, c'est-à-dire juste avant l'âge minimum légal d'ouverture des droits à la retraite (AOD) qui était en vigueur jusqu'à la réforme de 2010 (pour les générations nées en 1950 ou avant). Ainsi, un peu moins de la moitié des femmes et des hommes nés en 1942 étaient en emploi à 59 ans, contre près des trois quarts au sein de la génération 1958 (72 % des femmes et 73 % des hommes).

Les situations autres que l'emploi – absence du marché du travail, chômage, préretraite ou bien encore retraite – diminuent globalement à l'âge de 59 ans entre ces générations. De même, le taux de femmes absentes du marché du travail² diminue sensiblement (-8 points) entre ces deux générations. La fréquence du chômage baisse également : 16 % des femmes et 17 % des hommes nés en 1942 étaient principalement au chômage pendant l'année de leurs 59 ans,

contre 7 % de celles et ceux nés en 1958. Enfin, la part des hommes en préretraite baisse progressivement à partir de la génération 1942. Elle passe de 13 % parmi les hommes nés cette année-là, à seulement 3 % parmi ceux nés en 1946. À partir des générations nées en 1950, elle devient quasi nulle. Cette diminution est à mettre en lien avec la fin des dispositifs de préretraite publique³.

La part des retraités à 59 ans suit des évolutions différentes entre générations. Elle augmente parmi celles nées entre 1946 et 1950, en raison notamment du dispositif de départ anticipé⁴ pour carrière longue (voir fiche 14). Elle diminue ensuite nettement entre les générations 1950 et 1958 – de 7 points pour les femmes et de 16 points pour les hommes. Plusieurs raisons expliquent cette diminution. Tout d'abord, les conditions d'accès au dispositif de départ anticipé pour carrière longue se sont durcies en 2009. Ensuite, l'AOD a été relevé de 60 à 62 ans (progressivement entre les générations nées en 1951 et en 1955). Par un mécanisme « d'effet horizon⁵ », ce relèvement participe en effet à une évolution favorable de la situation sur le marché du travail à 59 ans et, en même temps, à une baisse de la part des retraités à cet âge au fil des générations.

1. Les données présentées dans cette fiche sont issues de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) millésimé au 31 décembre 2017. La génération 1958 est donc la dernière pour laquelle la situation à 59 ans est observable.

2. Dans cette fiche, les personnes déjà retraitées à 50 ans ainsi que celles totalement absentes de l'emploi ou de tout dispositif public à partir de 50 ans sont exclues du champ de l'analyse (*encadré 1*).

3. La préretraite publique est un dispositif permettant une cessation d'activité avant la liquidation des droits à la retraite.

4. La retraite anticipée (pour carrière longue ou pour les catégories actives, par exemple) permet une liquidation des droits plus précoce que dans le droit commun. Il s'agit donc d'un dispositif différent de celui de la préretraite publique.

5. Aubert, P. (2012). « L'effet horizon » : de quoi parle-t-on ? DREES, *Revue française des affaires sociales*, 2012-4, p. 41-51.

Encadré 1 L'analyse des trajectoires de fin de carrière : champ et définition

Le champ ne comprend pas les personnes sorties précocement du marché du travail et des dispositifs publics

Après 50 ans, une partie des affiliés aux divers régimes de retraite français ne sont plus ni en emploi ni présents dans aucun des dispositifs sociaux validant des trimestres pour la retraite (chômage, maladie, invalidité, préretraite, etc.). Il s'agit notamment de personnes qui ne résident plus en France (dont la fin de carrière se déroule donc dans un autre pays) et d'assurés qui se sont retirés très précocement du marché du travail (certaines personnes sont retraitées dès 50 ans) ou qui n'y ont jamais participé (parents au foyer, personnes handicapées, etc.). Pour l'ensemble de ces assurés, la notion de trajectoire de fin de carrière a peu de sens ; ils ne sont donc pas inclus dans le champ de l'analyse menée dans cette fiche. Entre les générations nées en 1942 et en 1958, la part des femmes absentes de l'emploi, des dispositifs sociaux ou retraitées dès 50 ans a continûment diminué, en raison d'une participation accrue de ces dernières au marché du travail : 26 % parmi la génération 1942, 23 % parmi la génération 1946, 20 % parmi la génération 1950, 18 % parmi la génération 1954 et 17 % parmi la génération 1958. Parmi les hommes, cette part décroît essentiellement entre la génération née en 1942 (21 %) et celle née en 1950 (13 %), en raison notamment du baby-boom. Ce phénomène se traduit en effet par une nette diminution de la part des personnes nées à l'étranger parmi les assurés.

Définition des situations principales annuelles

Afin d'analyser les trajectoires individuelles de fin de carrière, une situation principale annuelle vis-à-vis du marché du travail est définie, pour chaque personne, de l'année des 50 ans à l'année 2017 (dernière année disponible de l'EIC 2017). Cette situation est déterminée à partir des validations de trimestres dans les régimes de retraite.

L'année de départ à la retraite retenue correspond à l'année de liquidation des droits dans le régime où la personne a été affiliée le plus longtemps¹. Cependant, si la personne n'a pas liquidé ses droits dans ce régime avant 2017 mais en a liquidé dans un autre, c'est cette date de liquidation qui est retenue comme année de la retraite. À défaut, la personne est considérée comme non retraitée.

Après avoir déterminé l'année de départ à la retraite, la procédure est la suivante :

> l'année de départ à la retraite, la situation principale de la personne est définie comme la « retraite » (même si cette dernière a travaillé une majeure partie de l'année et qu'elle liquide ses droits en fin d'année) ;

> les années précédant celle de la retraite (et les années à partir de 50 ans pour les personnes non retraitées au 31 décembre 2017) :

– si la personne a bénéficié d'une allocation de préretraite publique l'année considérée, sa situation principale correspond à « préretraite » ;

– si la personne a validé des trimestres l'année considérée, selon la nature et le nombre de trimestres validés, sa situation est classée dans la catégorie « en emploi », « assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) », « chômage » ou « maladie ou invalidité », le motif retenu dépendant du plus grand nombre de trimestres validés et la priorité étant donnée, en cas d'égalité, aux trimestres d'emploi, puis d'AVPF, puis de chômage et enfin de maladie ou d'invalidité ;

– si la personne n'a validé aucun trimestre l'année considérée, elle est « absente » ou au « chômage », selon sa présence ou non dans les fichiers de France Travail.

> les années succédant à celle de la retraite :

– si la personne bénéficie des dispositifs de cumul emploi-retraite ou de retraite progressive l'année considérée, si elle reprend une activité ou qu'elle valide encore majoritairement des trimestres au titre de l'AVPF, du chômage ou encore de la maladie ou de l'invalidité, alors sa situation principale est qualifiée de « cumul emploi-retraite, retraite progressive », cette appellation ne prenant pas en compte les situations de cumul, durant une même année civile, entre la retraite et un autre dispositif public (chômage, etc.), qui sont très rares dans les faits ;

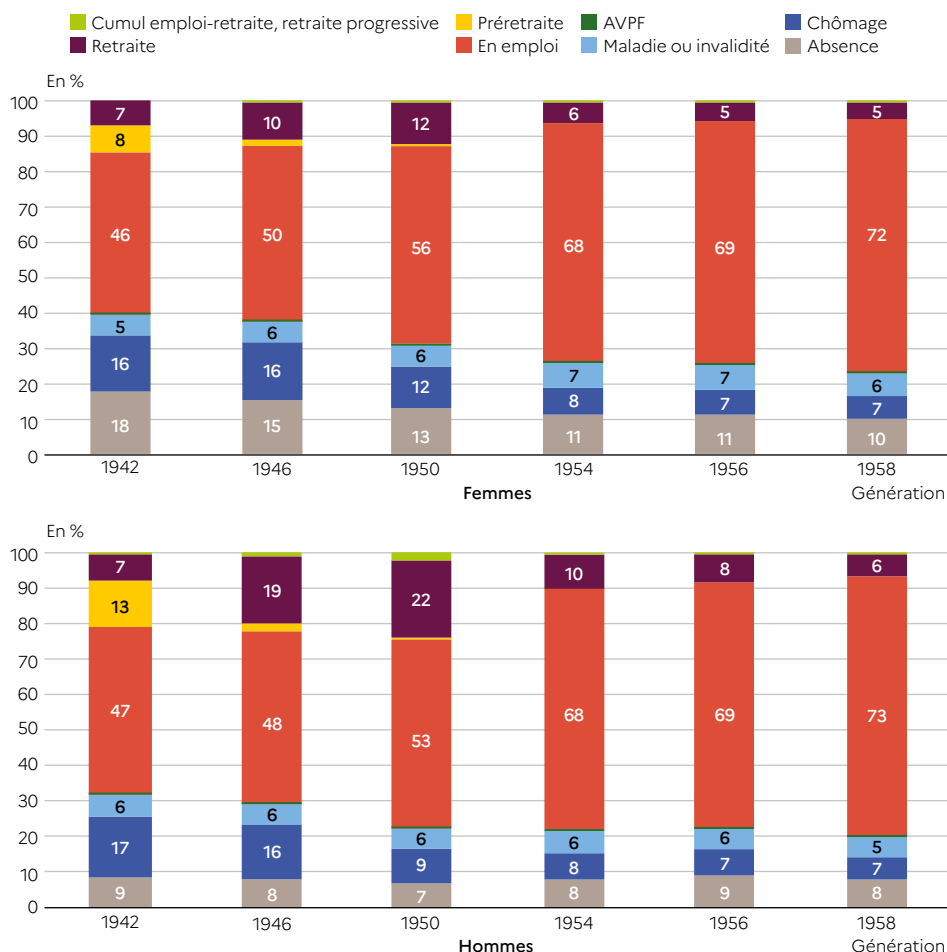
– si la personne ne bénéficie pas des dispositifs de cumul emploi-retraite ou de retraite progressive l'année considérée, sa situation principale est « retraite ».

...

●●● Huit situations principales annuelles sont ainsi retenues en fin de carrière : « en emploi », « AVPF », « chômage », « maladie ou invalidité », « préretraite », « retraite », « cumul emploi-retraite, retraite progressive », « absent ». La situation « absent » correspond à une définition différente de celle d'inactivité au sens du Bureau international du travail (BIT) : il s'agit d'années où la personne ne cotise ni ne valide aucun trimestre dans aucune des caisses de retraite participant à l'EIC, tout en n'ayant pas encore atteint l'année de la retraite. Concrètement, l'assuré peut avoir cotisé à l'étranger ou dans l'un des régimes de base non couverts par l'EIC l'année considérée. De même, les situations « en emploi » et « chômage » ne sont pas définies selon les normes conventionnelles du BIT.

1. Quelques variantes à ces règles ont été appliquées, dans le cas d'un polyaffilié dont l'un des régimes relève de la fonction publique ou est un régime spécial.

Graphique 1 Situation principale d'activité à 59 ans, par sexe



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

Note > L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

Lecture > À 59 ans, 50 % des femmes nées en 1946 sont en emploi, contre 72 % des femmes de la génération née en 1958.

Champ > Personnes nées en 1942, 1946, 1950, 1954 ou 1958 ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2013 pour la génération née en 1942, EIC 2017 pour les autres générations.

À cet égard, il convient de ne pas seulement comparer les générations à l'âge donné de 59 ans. Il est également pertinent de mettre en regard la situation des assurés l'année précédant l'AOD, soit 59 ans pour les générations nées en 1950 ou avant, et 61 ans pour les plus récentes. Par exemple, au sein de la génération 1956, la part des retraités à 61 ans s'élève à 22 % parmi les femmes et à 37 % parmi les hommes, soit une augmentation respective de 17 et 29 points par rapport à l'observation à 59 ans de la même génération, et de 10 et 15 points par rapport à la situation à 59 ans de la génération 1950. L'augmentation, entre les générations 1950 et 1956, de la part des personnes retraitées l'année précédant l'AOD est notamment liée à un nouvel assouplissement, en 2012, des conditions de départ anticipé pour carrière longue.

68 % des retraités nés en 1950 étaient en emploi juste avant leur retraite

Plus des deux tiers (68 %) des retraités nés en 1950 étaient en emploi l'année précédant leur départ à la retraite : 63 % des femmes et 72 % des hommes de cette génération (*tableau 1*). Cette part a augmenté par rapport à la génération 1942⁶, notamment parmi les hommes, car les personnes nées cette année-là bénéficiaient encore des dispositifs publics de prérétraite. De fait, 8 % des femmes et 14 % des hommes nés en 1942 étaient en prérétraite juste avant de liquider leurs droits, contre respectivement moins de 1 % et 1 % de celles et ceux nés en 1950.

Les femmes sont plus souvent concernées par une période d'inactivité (maladie, assurance vieillesse des parents aux foyers [AVPF] ou absence du marché du travail hors chômage) juste avant la retraite : 22 % des femmes de la génération 1950 contre 15 % des hommes.

Enfin, parmi les assurés nés en 1950, près d'une personne sur huit était au chômage juste avant de partir à la retraite. Les retraités nés en 1950 résidant en France étaient alors plus souvent en emploi que ceux résidant à l'étranger : 68 % contre 42 %. À l'inverse, ces derniers étaient plus

souvent au chômage ou inactifs juste avant la retraite, une partie d'entre eux ayant sans doute quitté la France avant de liquider leurs droits.

Un chômage plus fréquent avec l'âge

L'analyse de la seule situation à 59 ans ou juste avant la retraite masque une diversité des trajectoires de fin de carrière. Certaines personnes changent en effet de situation sur le marché du travail entre 50 et 67 ans, parfois même à plusieurs reprises (*encadré 1*). Ainsi, dans cette tranche d'âge, la trajectoire composée uniquement d'années d'emploi avant le passage à la retraite ne concerne que 55 % des femmes et 65 % des hommes nés en 1950 (*tableau 2*).

Une partie des assurés traversent aussi, après 50 ans, des périodes de non-emploi couvertes par des dispositifs publics de chômage, d'invalidité ou de maladie. L'année de leurs 50 ans, 2 % des femmes et des hommes de la génération 1950 ont ainsi validé une majorité de trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité, et 5 % des femmes et 4 % des hommes une majorité de trimestres au titre du chômage (*graphique 2*). La part des personnes ayant majoritairement validé des trimestres au titre de la maladie ou de l'invalidité augmente légèrement à chaque âge jusqu'à 59 ans, pour atteindre 6 %. Ces situations deviennent marginales ensuite, en raison du départ fréquent à la retraite de cette population dès l'AOD (60 ans pour la génération 1950), notamment au titre de l'invalidité ou de l'inaptitude.

À l'approche de l'âge de 60 ans, le risque d'être principalement au chômage s'accroît : au sein de la génération 1950, c'est le cas de 8 % des femmes et de 6 % des hommes à 55 ans, contre 12 % des femmes et 9 % des hommes à 59 ans. Entre 60 et 64 ans, 2 % à 3 % des femmes et des hommes nés en 1950 y sont confrontés chaque année. La succession, entre 50 et 67 ans, d'une période d'emploi et d'une période de chômage avant le départ à la retraite concerne ainsi 7 % des femmes et 6 % des hommes de cette génération (*tableau 2*).

6. La part des retraités en emploi l'année précédant leur départ à la retraite ne peut être observée que pour des générations qui sont déjà entièrement parties à la retraite et ne peut donc pas être calculée pour des générations plus récentes.

Tableau 1 Situation principale d'activité au cours de l'année précédant la liquidation des droits à la retraite, pour les générations nées en 1942, 1946 et 1950

		En %					
		En emploi	Préretraite	Maladie ou invalidité	Chômage	Absence ¹	Total
Génération 1942	Femmes	47	8	6	19	20	100
	Hommes	49	14	6	20	10	100
	Ensemble	48	11	6	19	15	100
Génération 1946	Femmes	55	2	7	19	18	100
	Hommes	62	4	6	19	9	100
	Ensemble	59	3	6	19	13	100
Génération 1950	Femmes	63	<1	7	14	15	100
	Hommes	72	1	7	12	9	100
	Ensemble	68	<1	7	13	12	100
	Retraités résidant en France ²	68	<1	7	13	12	100
	Retraités résidant à l'étranger ²	42	<1	15	7	36	100
	Départ avant 60 ans (exclus)	95	1	1	2	2	100
	Départ à 60 ans	56	1	14	19	11	100
	Départ entre 61 et 64 ans	80	<1	2	10	8	100
	Départ à 65 ans	43	<1	<1	20	37	100
	Départ après 65 ans (exclus)	75	<1	1	3	20	100
	Ayant travaillé après 50 ans	71	1	5	13	11	100
	N'ayant pas travaillé après 50 ans	0	0	43	24	33	100

1. Du fait d'effectifs très faibles, les situations « assurance vieillesse des parents au foyer » sont comptabilisées avec les situations « Absence ».

2. Il s'agit de la résidence au moment de l'enquête.

Lecture > 63 % des femmes nées en 1950 étaient principalement en emploi au cours de l'année précédant leur départ à la retraite, contre 72 % des hommes de la même génération.

Champ > Personnes nées en 1942, 1946 ou 1950, retraitées à 67 ans, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2013 pour la générationnée en 1942, EIC 2017 pour les générations nées en 1946 et en 1950.

Tableau 2 Les trajectoires les plus fréquentes entre 50 et 67 ans, pour la génération née en 1950

	En %		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Trajectoires sans années de non-emploi¹	55	65	60
Passage direct de l'emploi à la retraite	54	63	59
Emploi, puis préretraite, puis retraite	<1	<1	<1
Personnes continûment en emploi, pas encore retraitées à 67 ans ²	1	1	1
Trajectoires avec années de non-emploi¹	45	35	40
Trajectoire avec une seule période de non-emploi, intercalée entre l'emploi et la retraite	10	9	9
Emploi, puis chômage, puis retraite	7	6	7
Emploi, puis maladie ou invalidité, puis retraite	3	3	3
Autres trajectoires, avec période(s) de non-emploi	35	26	31
Ensemble	100	100	100

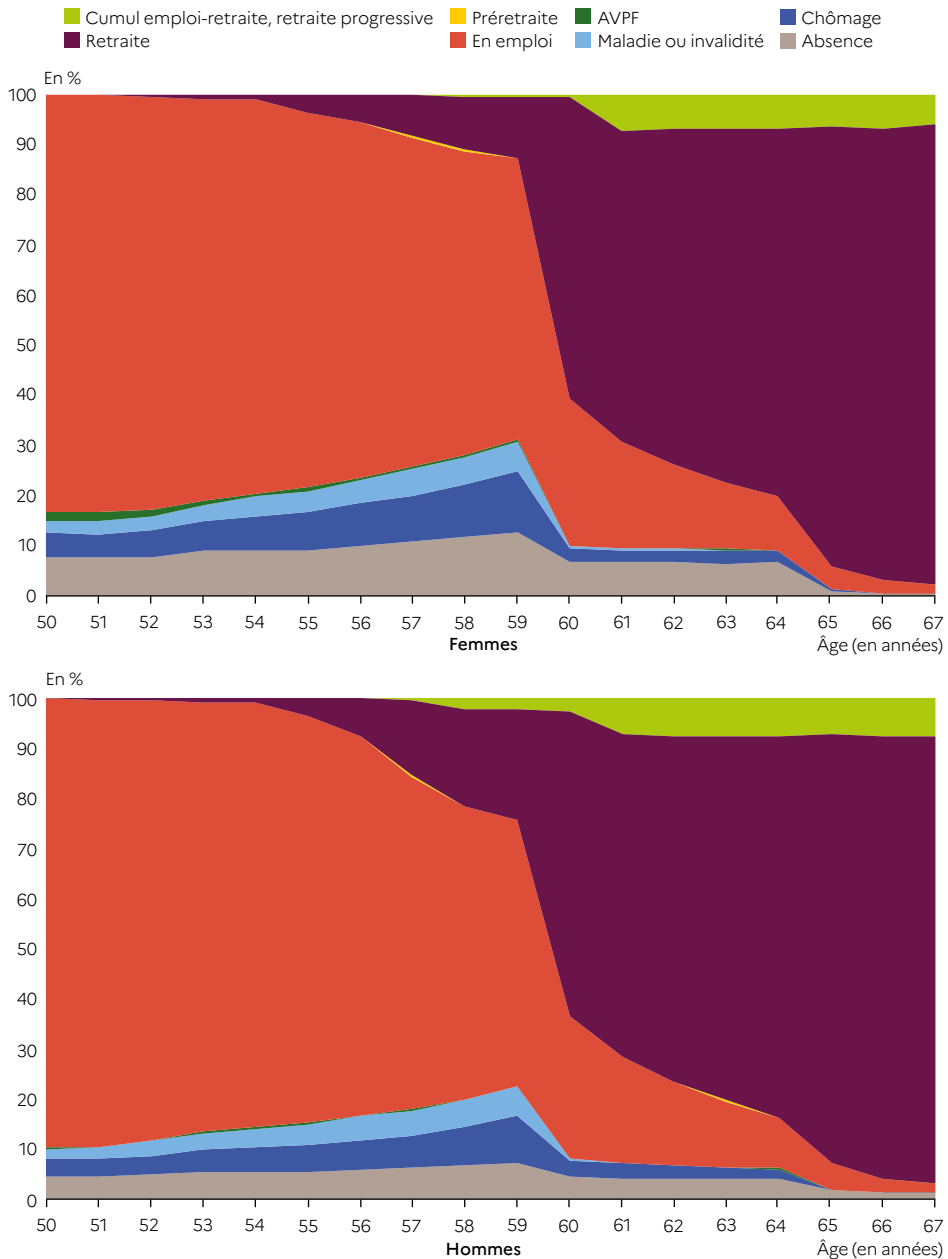
1. Sont considérées comme années de non-emploi, les années où l'état principal sur le marché du travail est : « absence », « maladie ou invalidité », « chômage » ou « assurance vieillesse des parents au foyer ». Toutefois, les trajectoires sans années de non-emploi peuvent contenir des périodes infra-annuelles de non-emploi.

2. D'autres trajectoires sans années de non-emploi sont possibles à la marge.

Champ > Personnes nées en 1950, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2017.

Graphique 2 Situations principales successives, de 50 à 67 ans, pour les femmes et les hommes de la génération née en 1950



AVPF : assurance vieillesse des parents au foyer.

Note > L'âge est calculé en différence de millésime (âge atteint au 31 décembre de l'année).

Lecture > À 50 ans, 83 % des femmes nées en 1950 occupent un emploi, 8 % sont absentes du marché du travail, 5 % sont au chômage, 2 % en maladie ou invalidité et 2 % perçoivent l'AVPF. Au même âge, 90 % des hommes de la même génération occupent un emploi.

Champ > Personnes nées en 1950, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans.

Source > DREES, EIC 2017.

Par ailleurs, quel que soit l'âge compris entre 50 et 59 ans, 8 % à 13 % des femmes et 5 % à 7 % des hommes nés en 1950⁷ sont à la fois absents du marché du travail et de tous les dispositifs publics⁸. Ces personnes ne sont ni en retraite ni en préretraite publique, elles ne valident pas non plus de trimestres au titre du chômage, de la maladie ou de l'invalidité, et ne sont pas en situation de chômage non indemnisé (c'est-à-dire inscrites à France Travail). La part de ces « absents » n'est plus que de 7 % parmi les femmes et de 4 % parmi les hommes à 60 ans (AOD). Elle chute à 1 % des femmes et à 2 % des hommes à 65 ans (âge d'annulation de la décote de la génération 1950) [graphique 2].

6 % à 8 % des assurés continuent d'exercer une activité après leur départ à la retraite

À chaque âge après 60 ans, 6 % à 8 % des assurés nés en 1950 exercent une activité après avoir liquidé leurs droits à la retraite, pendant toute ou partie de l'année. Il peut s'agir d'une activité relevant d'un autre régime ou d'un cumul emploi-retraite au sein d'un même régime, par exemple⁹. Ces assurés peuvent aussi bénéficier du dispositif de retraite progressive et perçoivent alors une fraction de leur pension de retraite tout en poursuivant une activité à temps partiel¹⁰.

Entre 50 et 67 ans, en moyenne deux transitions de situation sur le marché du travail

Les personnes nées en 1950 et retraitées à 67 ans connaissent en moyenne deux transitions de situation entre 50 et 67 ans, y compris le passage à la retraite (tableau 3). 49 % des femmes et 57 % des hommes nés en 1950 changent une seule fois de situation sur le marché du travail entre ces

deux âges : 95 % d'entre eux passent de l'emploi à la retraite, 3 % de la maladie ou de l'invalidité à la retraite, 1 % du chômage à la retraite. Ces parts s'élèvent à 57 % des femmes et 67 % des hommes si l'on exclut, durant la période de retraite, les transitions entre retraite sans activité et cumul emploi-retraite.

Les personnes ayant connu deux transitions, dont le départ à la retraite, occupaient majoritairement un emploi, puis ont traversé des périodes de chômage (30 % d'entre elles), d'absence du marché du travail (19 %), de maladie ou d'invalidité (13 %) ou de préretraite (2 %) avant de partir à la retraite. De plus, 20 % des doubles transitions comprennent au moins un cumul d'un emploi avec la retraite parmi les trois états considérés.

Dans les cas de triples transitions, 54 % des personnes concernées ont cumulé un emploi et une retraite parmi les quatre situations successives. Parmi elles, 89 % ont connu une phase d'emploi suivie d'une phase de retraite, puis d'un cumul emploi-retraite avant d'être à nouveau en retraite sans activité. Dans une moindre mesure, il peut s'agir d'une phase d'absence du marché du travail intercalée entre deux phases d'emploi avant de partir à la retraite (8 %), d'une phase de chômage entre deux phases d'emploi avant la retraite (8 %), d'une phase d'emploi entre deux phases d'absence du marché du travail (6 %) ou d'une succession emploi, chômage, absence du marché du travail puis retraite (6 %). Au total, 40 % des assurés nés en 1950 ont connu, entre 50 et 67 ans, une année où leur situation principale sur le marché du travail était hors de l'emploi et hors de la retraite ou de la préretraite (tableau 2 et encadré 2). Les femmes (45 %) sont plus souvent exposées à ce type de situation que les hommes (35 %). ■

7. Dans le champ des personnes ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à un régime de retraite, hors absents et retraités dès 50 ans.

8. Certaines personnes peuvent toutefois être en préretraite dite « maison », c'est-à-dire entièrement financée par l'entreprise qui l'octroie.

9. Une part infime de ces trimestres concerne un cumul de la retraite avec des trimestres au titre de la maladie, de l'invalidité, de l'AVPF, du chômage, etc. Ces cas très rares correspondent pour partie à des anomalies dans la base de données utilisée.

10. Le cumul emploi-retraite et la retraite progressive sont étudiés plus en détail dans les fiches 21 et 22 de cet ouvrage.

Tableau 3 Nombre de transitions entre situations principales de 50 à 67 ans, pour la génération née en 1950

Nombre de transitions entre 50 et 67 ans	Y compris transitions entre retraite et cumul emploi-retraite			Hors transitions entre retraite et cumul emploi-retraite		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1	49	57	53	57	67	62
2	22	16	19	23	17	20
3	17	16	17	11	8	9
4	6	5	5	5	4	5
5	4	3	3	2	2	2
6 ou plus	3	3	3	2	2	2
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen de transitions	2,0	1,9	2,0	1,8	1,6	1,7

Champ > Personnes nées en 1950, retraitées à 67 ans, ayant été affiliées au moins une fois au cours de leur carrière à une caisse de retraite participant à l'EIC, hors absents et retraités dès 50 ans
Source > DREES, EIC 2017.

Encadré 2 Les personnes n'étant ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite (NERP) après 50 ans

La sortie d'activité en fin de carrière n'étant pas un processus linéaire pour de nombreux assurés sociaux, une partie substantielle d'entre eux transitent, après 50 ans, par des situations où ils ne sont « ni en emploi ni à la retraite ou en préretraite » (seniors dits « NERP »). Ces situations sont diverses, et le chômage n'en représente qu'une partie – minoritaire – parmi d'autres. En 2023, seuls 16,9 % des personnes NERP âgées de 59 ans sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). L'existence de situations hors de l'emploi et hors de la retraite aux alentours de 55-60 ans peut amener à craindre le développement de poches de pauvreté dans lesquelles se retrouveraient des seniors, qui, tout en ne pouvant pas encore bénéficier d'une pension de retraite, ne parviendraient plus à retrouver un emploi et auraient épuisé leurs droits dans les divers régimes sociaux autres que la retraite.

La part des personnes hors de l'emploi et hors de la retraite entre 53 et 69 ans diminue entre 2005 et 2012, de 19 % à 14,6 %, puis reste relativement stable autour de 15 % de 2013 à 2023 (*graphique ci-après*). L'espérance de durée passée hors de l'emploi et hors de la retraite entre 53 et 69 ans est de 2,4 années en 2023. Elle est stable par rapport à 2022. Elle est par ailleurs nettement plus faible pour les personnes qui n'ont pas d'incapacité que pour celles qui se déclarent limitées dans les activités que les gens font habituellement.

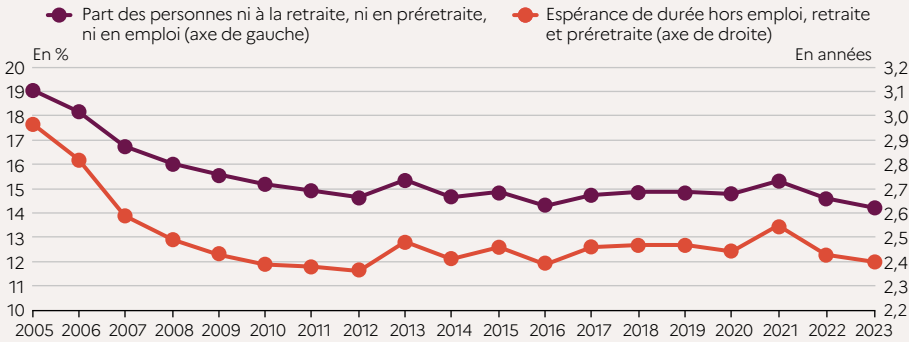
Les revenus disponibles des ménages dont une personne est considérée comme NERP peuvent provenir de plusieurs sources (*tableau ci-après*). Environ 29 % de ces revenus sont des revenus individuels de la personne NERP (60 % des personnes dans cette situation en percevant), 45 % correspondent aux revenus du conjoint (dans 51 % des cas), 27 % sont issus d'autres revenus initiaux du ménage¹ (dans 81 % des cas), 14 % proviennent des prestations sociales (86 % des ménages concernés en bénéficient) et 15 % sont déduits du fait des impôts directs (89 % en paient).

Dans le détail, 26 % des personnes NERP ont perçu un revenu d'activité dans l'année², 27 % ont perçu des prestations au titre du chômage, 31 % ont touché une pension d'invalidité ou de retraite³, 28 % ont bénéficié du RSA ou de la prime d'activité (à l'échelle du ménage), et 21 % de l'allocation adulte handicapé (à l'échelle du ménage).

1. Les autres revenus initiaux du ménage comprennent les revenus individuels des membres du ménage autres que la personne NERP et son conjoint, ainsi que les revenus du patrimoine, les rentes viagères, les pensions alimentaires reçues et versées et les autres revenus non individualisables.
2. La situation NERP s'apprécie lors d'une semaine de référence du dernier trimestre de l'année. Ainsi, une personne peut être hors de l'emploi lors de cette semaine alors même qu'elle a travaillé plus tôt ou plus tard dans l'année.
3. Une personne NERP peut percevoir une pension de retraite pour deux raisons : si elle est partie à la retraite après la semaine de référence ayant déterminé son statut NERP ; ou si la pension en question est une pension d'invalidité de la fonction publique, celle-ci étant assimilée à une pension de retraite dans les données fiscales.

...

Évolution de la part des personnes ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite (NERP) parmi les 53-69 ans, et de l'espérance de durée hors emploi, retraite et préretraite entre 53 et 69 ans



Note > Les notions de retraite et de préretraite ont changé dans le questionnaire de l'enquête à partir de 2013. Une rupture de série a donc eu lieu entre 2012 et 2013. L'âge de 53 ans est retenu comme seuil, car la question sur la situation de retraite n'est posée qu'à partir de cet âge. En 2021, conformément au nouveau règlement européen sur les enquêtes sociales (IESS), une refonte de l'enquête a eu lieu et les données des millésimes 2014 à 2020 ont été réétalonnées. L'espérance de durée hors emploi, retraite et préretraite entre 53 et 69 ans est calculée en additionnant les parts, par âge fin, de personnes dans cette situation. Elle équivaut à la durée passée en moyenne hors de l'emploi, de la retraite ou de la préretraite par une génération fictive qui aurait, tout au long de son existence, les mêmes caractéristiques vis-à-vis du marché du travail que celles observées à chaque âge au cours de l'année considérée. Contrairement aux illustrations tirées de l'EIC, les personnes totalement absentes de l'emploi et des dispositifs publics après 50 ans sont ici incluses dans le champ d'analyse (dès lors qu'elles résident en France).

Lecture > En 2023, les personnes âgées de 53 à 69 ans hors emploi, retraite et préretraite représentent 14,2 % de cette tranche d'âge. Leur espérance de durée hors de l'emploi et hors de la retraite et de la préretraite entre 53 et 69 ans est de 2,4 ans.

Champ > Ensemble des individus résidant en France métropolitaine, âgés de 53 à 69 ans lors de la semaine de référence.

Source > Insee, EEC 2005 à 2023 ; calculs DREES.

Décomposition du revenu des ménages des personnes ni en emploi, ni à la retraite, ni en préretraite (NERP) entre 53 et 69 ans

En %		
Catégorie de revenu	Composantes du revenu disponible	Part des personnes concernées
Revenus individuels de la personne	29	60
Revenus d'activité	10	26
Allocations chômage ou de préretraite	7	27
Pensions de retraite ou d'invalidité	11	31
Revenus individuels du conjoint	45	51
Autres revenus initiaux du ménage	27	81
Prestations sociales du ménage	14	86
RSA ou prime d'activité	4	28
Allocation adulte handicapé	5	21
Autres prestations sociales non contributives	5	86
Impôts directs du ménage	-15	89
Revenu disponible du ménage	100	100

Note > Les autres revenus initiaux du ménage comprennent les revenus individuels des membres du ménage autre que la personne NERP et son conjoint, ainsi que les revenus du patrimoine, les rentes viagères, les pensions alimentaires reçues et versées et les autres revenus non individualisables. Les autres prestations sociales comprennent les allocations logement, les prestations familiales, le minimum vieillesse et les autres prestations sociales non contributives. Les impôts directs comprennent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Lecture > Les revenus individuels (revenus d'activité, allocations chômage ou de préretraite, pensions de retraite ou d'invalidité) des personnes NERP entre 53 et 69 ans représentent en moyenne 29 % de leur revenu disponible. 60 % de ces personnes en perçoivent.

Champ > France métropolitaine, personnes NERP entre 53 et 69 ans au quatrième trimestre 2022, vivant en logement ordinaire.

Source > Insee-DGFiP-CNAV-CNAF-MSA, ERFS 2022.

Pour en savoir plus

- > Données complémentaires disponibles dans l'espace Open Data : <https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr>.
- > **Aubert, P.** (2020, février). Les personnes ayant des incapacités quittent le marché du travail plus jeunes mais liquident leur retraite plus tard. DREES, *Études et Résultats*, 1143.
- > **Beck, S., Vidalenc, J.** (2018, juillet). L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 : plus de temps partiel et d'emplois à durée limitée. Insee, *Insee Focus*, 119.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)**. Réunion du Conseil du 30 mars 2016 (document 5 : La situation des 50-69 ans au regard de l'activité par âge détaillé).
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)**. Séance du 18 juin 2008 (document 14 : Les trajectoires de fin de carrière).
- > **Dares**. Les seniors et le marché du travail. Tableau de bord trimestriel. Dernières mises à jour sur le site <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>, rubrique Données.
- > **D'Isanto, A., Hananel, J., Musiedlak, Y.** (2018, septembre). Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté. DREES, *Études et Résultats*, 1079.
- > **Letroublon, C.** (2017, août). Les seniors au travail : la durée du travail est-elle plus faible à l'approche de la retraite ? Dares, *Dares Analyses*, 50.
- > **Marioni, P., Merlier, R.** (2016, mai). Les cessations anticipées d'activité en 2014. Dares, *Dares Résultats*, 24.
- > **Mette, C.** (2013, mars). Trajectoires de fin de carrière : illustration à partir des retraités du régime général de la génération 1944. CNAV, *Cahiers de la CNAV*, 6.
- > **Minni, C.** (2016, décembre). Emploi et chômage des seniors en 2015. Dares, *Dares Résultats*, 73.
- > **Musiedlak, Y.** (2020, mai). En 2018, 3,4 % des retraités cumulent emploi et retraite. DREES, *Études et Résultats*, 1146.
- > **Salembier, L.** (2015, mai). Fins de carrière autour des années 2000 : une hausse des situations de chômage à l'approche des 60 ans. DREES, *Études et Résultats*, 917.